



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 30 novembre 2023  
Convocation du : 23 novembre 2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Philippe CATTOIRE, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Benjamin TISON-BEERNAERT, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Philémon BRUNET

DE23.144

## **FINANCES**

### **DROITS D'INSCRIPTION**

#### **MAJORATION FINANCIÈRE APPLIQUÉE AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

*Autorisation - Approbation*



Par délibération DE15.066 en date du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'une pénalité financière à destination des familles qui ne respectaient pas l'heure de sortie sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, les accueils périscolaires et extrascolaires ont été prolongés d'une demi-heure soit jusque 18h30 au lieu de 18h00 réduisant significativement les retards des parents.

Aujourd'hui, les créneaux horaires proposés aux familles se déclinent comme suit :

Pour le temps périscolaire :

- garderie du matin : 7h30-8h30
- garderie du soir avec un forfait de 16h30-17h30
- garderie du soir avec un forfait de 16h30- 18h30 et un départ échelonné possible à partir de 17h30

Pour le temps extrascolaire (mercredi, petites et grandes vacances) :

- garderie du matin 7h30-9h00
- garderie du soir 17h30-18h30

Malgré cette offre de service étendue, il est encore fréquemment constaté, le non respect de l'heure de sortie, le non respect des réservations sur le temps du matin et du soir, le non respect des jours souhaités sur l'engagement signé en amont en début d'année scolaire.

Compte tenu des contraintes spécifiques aux temps de garderie que ce soit sur le temps périscolaire ou extrascolaire, il semble nécessaire :

- de sécuriser davantage la collectivité en comptabilisant de façon certaine les enfants qui seront présents en garderie et ceux qui seront autorisés à sortir du cadre de responsabilité communal.
- d'appliquer une procédure unique d'inscription et de réservation dans un contexte qui reste abordable en termes organisationnels pour les familles.
- de renforcer le principe de modification et d'annulation des diverses prestations à 10 jours au guichet unique de la ville mais aussi via le portail famille.

- de faire appliquer la règle afin que toutes les familles respectent scrupuleusement le principe et la nécessité de réservation pour éviter que certaines familles s'affranchissent régulièrement de la réservation préalable.

Les familles ont la possibilité de réserver, de modifier et d'annuler les services 10 jours avant l'activité. En cas de fréquentation du service sans réservation préalable une majoration du tarif pourrait être appliquée.

Sur chaque temps de la journée, les enfants sont pointés. Il est proposé que ceux non inscrits mais présents soient alors ajoutés aux effectifs et qu'une pénalité financière soit appliquée sur le tarif en plus du service dû.

Les grilles tarifaires des temps de garderies s'échelonnent pour les « armentières » de 0,25 à 1,26 € de l'heure pour les « extérieurs » de 1,13 à 2,13 €.

A l'instar de la majoration financière appliquée depuis janvier 2023 aux repas non réservés en pause méridienne (Délibération n°DE22.185 du 24 novembre 2023), il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'application d'une majoration de 50 % sur le montant unitaire constaté hors réservation, pour les enfants non prévus mais présents sur les temps de garderie du matin et du soir pour l'ensemble des temps scolaires et activités du mercredi, des petites et grandes vacances.

- d'approuver l'application d'une majoration de 50 % sur le montant unitaire constaté pour les familles qui ne respectent pas l'heure de sortie initialement réservée.

Ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

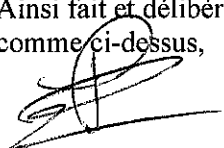
Les recettes seront inscrites aux budgets des exercices à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces propositions.

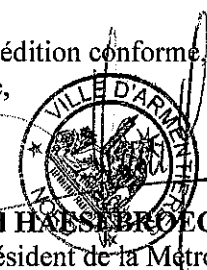
**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 voix pour: groupe «Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 abstentions : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

  
**Philémon BRUNET**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

  
**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille

**Service ENFANCE : Temps de garderie**

7h30-9h00 et 16h30-18h30

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 07/12/2023 et 16h30-18h30



ID : 059-215900176-20231130-DE23144-DE

**Tarifs majorés +50 %**

Garderie Matin		Garderie Soir	
Forfait 1h30 7h30 – 9h00	Forfait 1h30 17h00 – 18h30	Forfait 1h30 7h30 – 9h00	Forfait 1h30 17h00 – 18h30
0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
0,65 €	0,65 €	0,65 €	0,65 €
0,81 €	0,81 €	0,81 €	0,81 €
0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €
1,11 €	1,11 €	1,11 €	1,11 €
1,26 €	1,26 €	1,26 €	1,26 €
1,43 €	1,43 €	1,43 €	1,43 €
1,58 €	1,58 €	1,58 €	1,58 €
1,73 €	1,73 €	1,73 €	1,73 €
1,89 €	1,89 €	1,89 €	1,89 €
2,04 €	2,04 €	2,04 €	2,04 €
2,19 €	2,19 €	2,19 €	2,19 €
2,36 €	2,36 €	2,36 €	2,36 €
2,51 €	2,51 €	2,51 €	2,51 €

Grille tarifaire « Armentériois »	
Tarifs 2022 / 2023	
<b>A</b>	< ou = 229
<b>B</b>	[230-381]
<b>C</b>	[382-533]
<b>D</b>	[534-685]
<b>E</b>	[686-837]
<b>F</b>	[838-989]
<b>G</b>	[990-1141]
<b>H</b>	[1142-1293]
<b>I</b>	[1294-1445]
<b>J</b>	[1446-1597]
<b>K</b>	[1598-1749]
<b>L</b>	[1750-1901]
<b>M</b>	[1902-2053]
<b>N</b>	> 2054

Période scolaire Tarifs 2023 / 2024			
Garderie Matin		Garderie Soir	
Forfait 1h 7h30 – 8h30	Forfait 1h 16h30 – 17h30	Forfait 2h 16h30 – 18h30	
0,25 €	0,25 €	0,49 €	
0,33 €	0,33 €	0,66 €	
0,40 €	0,40 €	0,80 €	
0,47 €	0,47 €	0,97 €	
0,54 €	0,54 €	1,11 €	
0,62 €	0,62 €	1,28 €	
0,69 €	0,69 €	1,42 €	
0,77 €	0,77 €	1,59 €	
0,84 €	0,84 €	1,73 €	
0,92 €	0,92 €	1,90 €	
0,99 €	0,99 €	2,04 €	
1,07 €	1,07 €	2,20 €	
1,14 €	1,14 €	2,35 €	
1,22 €	1,22 €	2,51 €	

Tarifs majorés +50 %		
Garderie Matin	Garderie Soir	Garderie Matin
Forfait 1h30 7h30 – 9h00	Forfait 1h30 17h00 – 18h30	Forfait 2h 16h30 – 18h30
0,38 €	0,38 €	0,74 €
0,50 €	0,50 €	0,99 €
0,60 €	0,60 €	1,20 €
0,71 €	0,71 €	1,46 €
0,81 €	0,81 €	1,67 €
0,93 €	0,93 €	1,92 €
1,04 €	1,04 €	2,13 €
1,16 €	1,16 €	2,39 €
1,26 €	1,26 €	2,60 €
1,38 €	1,38 €	2,85 €
1,49 €	1,49 €	3,06 €
1,61 €	1,61 €	3,30 €
1,71 €	1,71 €	3,53 €
1,83 €	1,83 €	3,77 €

Période de vacances et mercredis	
Garderie Matin	Garderie Soir
Forfait 1h30 7h30 – 9h00	Forfait 1h30 17h00 – 18h30
0,33 €	0,33 €
0,43 €	0,43 €
0,54 €	0,54 €
0,64 €	0,64 €
0,74 €	0,74 €
0,84 €	0,84 €
0,95 €	0,95 €
1,05 €	1,05 €
1,15 €	1,15 €
1,26 €	1,26 €
1,36 €	1,36 €
1,46 €	1,46 €
1,57 €	1,57 €
1,67 €	1,67 €

Grille tarifaire « Extérieur »	
Tarifs 2022 / 2023	
<b>A</b>	< ou = 229
<b>B</b>	[230-381]
<b>C</b>	[382-533]
<b>D</b>	[534-685]
<b>E</b>	[686-837]
<b>F</b>	[838-989]
<b>G</b>	[990-1141]
<b>H</b>	[1142-1293]
<b>I</b>	[1294-1445]
<b>J</b>	[1446-1597]
<b>K</b>	[1598-1749]
<b>L</b>	[1750-1901]
<b>M</b>	[1902-2053]
<b>N</b>	> 2054

Période scolaire Tarifs 2023 / 2024			
Garderie Du matin		Garderie du soir	
Forfait 1h 7h30 – 8h30	Forfait 1h 16h30 – 17h30	Forfait 2h 16h30 – 18h30	
1,13 €	1,13 €	2,27 €	
1,21 €	1,21 €	2,41 €	
1,29 €	1,29 €	2,58 €	
1,36 €	1,36 €	2,72 €	
1,44 €	1,44 €	2,88 €	
1,51 €	1,51 €	3,03 €	
1,60 €	1,60 €	3,19 €	
1,67 €	1,67 €	3,34 €	
1,75 €	1,75 €	3,50 €	
1,82 €	1,82 €	3,65 €	
1,91 €	1,91 €	3,81 €	
1,98 €	1,98 €	3,96 €	
2,06 €	2,06 €	4,12 €	
2,13 €	2,13 €	4,26 €	

Tarifs majorés +50 %		
Garderie Du matin	Garderie Du soir	Garderie Du matin
Forfait 1h30 7h30 – 9h00	Forfait 1h30 17h00 – 18h30	Forfait 2h 16h30 – 18h30
1,70 €	1,70 €	3,41 €
1,82 €	1,82 €	3,62 €
1,94 €	1,94 €	3,87 €
2,04 €	2,04 €	4,08 €
2,16 €	2,16 €	4,32 €
2,27 €	2,27 €	4,55 €
2,40 €	2,40 €	4,79 €
2,51 €	2,51 €	5,01 €
2,63 €	2,63 €	5,25 €
2,73 €	2,73 €	5,48 €
2,87 €	2,87 €	5,72 €
2,97 €	2,97 €	5,94 €
3,09 €	3,09 €	6,18 €
3,20 €	3,20 €	6,39 €

Période de vacances et mercredis	
Garderie Du matin	Garderie Du soir
Forfait 1h30 7h30 – 9h00	Forfait 1h30 17h00 – 18h30
1,50 €	1,50 €
1,61 €	1,61 €
1,71 €	1,71 €
1,81 €	1,81 €
1,92 €	1,92 €
2,02 €	2,02 €
2,12 €	2,12 €
2,22 €	2,22 €
2,33 €	2,33 €
2,43 €	2,43 €
2,53 €	2,53 €
2,64 €	2,64 €
2,74 €	2,74 €
2,84 €	2,84 €

Tarifs majorés +50 %	
Garderie Du matin	Garderie Du soir
Forfait 1h30 7h30 – 9h00	Forfait 1h30 17h00 – 18h30
2,25 €	2,25 €
2,42 €	2,42 €
2,57 €	2,57 €
2,72 €	2,72 €
2,88 €	2,88 €
3,03 €	3,03 €
3,18 €	3,18 €
3,33 €	3,33 €
3,50 €	3,50 €
3,65 €	3,65 €
3,80 €	3,80 €
3,96 €	3,96 €
4,11 €	4,11 €
4,26 €	4,26 €

Feuille2

0,2472	0,2472	0,4944
0,3296	0,3296	0,6592
0,4017	0,4017	0,8034
0,4841	0,4841	0,9682
0,5562	0,5562	1,1124
0,6386	0,6386	1,2772
0,7107	0,7107	1,4214
0,7931	0,7931	1,5862
0,8652	0,8652	1,7304
0,9476	0,9476	1,8952
1,0197	1,0197	2,0394
1,1021	1,1021	2,2042
1,1742	1,1742	2,3484
1,2566	1,2566	2,5132